



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL

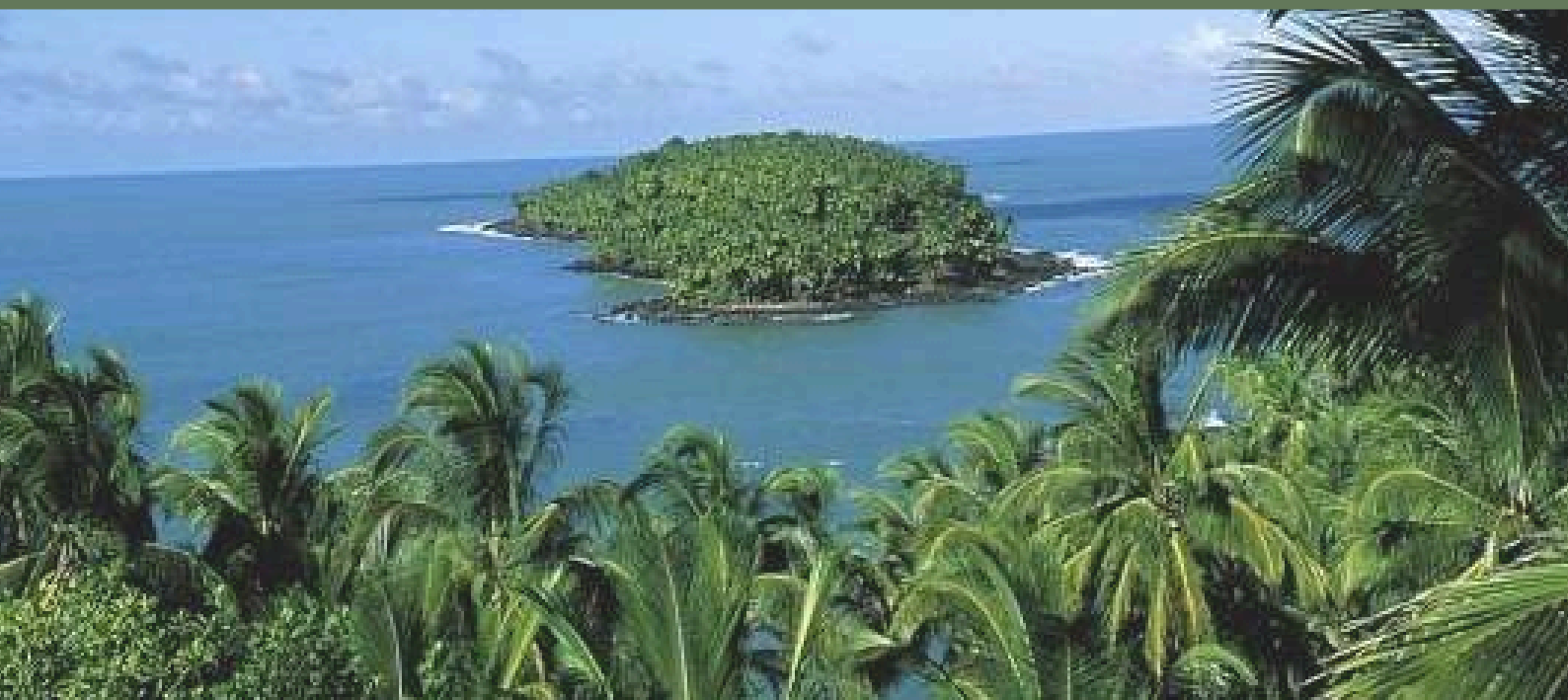
ASSISTANTS
DE LANGUE



Livret d'Accueil

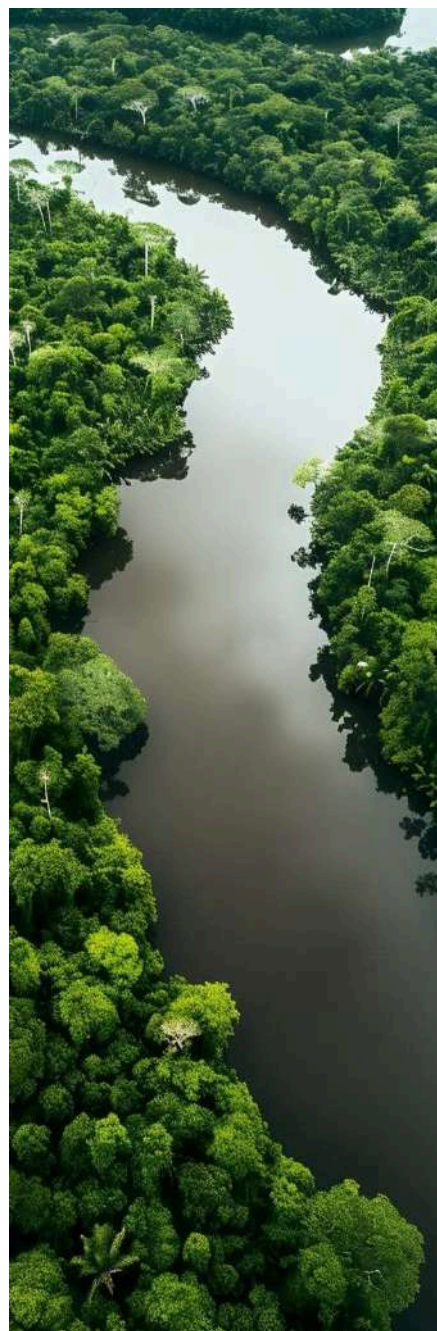
Assistants de Langue
en Guyane

2026-2027



Sommaire

1. Message de bienvenue
2. Assistants 2026-2027
3. Contrat Arrêté de Nomination
4. Affectation
5. Passeport et Vaccin
6. Autorisation de Travail et visa
7. Arrivée en Guyane
8. Réserve d'argent à prévoir
9. Ouverture de compte
10. Prise de fonctions et logement
11. Démarches
12. Journée Académique d'Information et Formation
13. Journée de valorisation des ALVE
14. Vacances et absences
15. Contacts utiles



1. Bienvenue dans le programme des Assistants de Langues Vivantes Étrangères !

Vous avez été affecté(e) dans l'académie de la Guyane, du 1er octobre 2026 au 30 avril 2027. Nous traitons actuellement les formalités préalables à votre séjour ici. À votre arrivée, le service de la DAREIC (Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération) et votre enseignant référent vous accueillera avant que vous ne rejoigniez vos établissements scolaires. Si vous avez besoin de nous contacter, vous pouvez le faire par courriel à l'adresse dareic@ac-guyane.fr et par téléphone au +594 594 27 20 95.



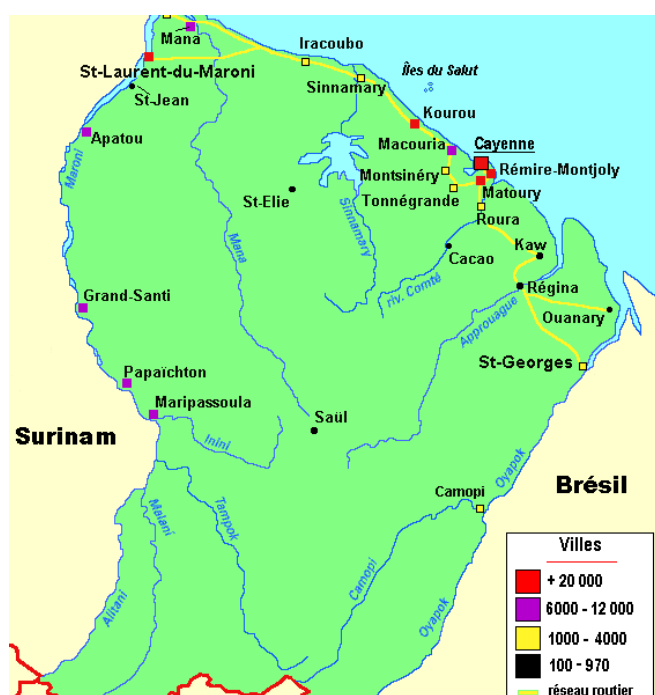
The screenshot shows the interface of the 'Se préparer aux fonctions d'assistant de langue en France' module on the FEI+ platform. The page is titled 'Accueil / Se préparer aux fonctions d'assistant de langue en France' and is marked as 'Gratuit'. It features a video thumbnail of two people working together. The main content area includes sections for 'Public' (Coopération éducative internationale - Assistant de langue), 'Objectifs' (identifying roles and preparing activities), 'Accompagnement' (Module non tutoré), 'Accessibilité' (contenus améliorés), 'Durée à distance' (03 h 00), and 'Composition du module' (Test de positionnement, rôle au sein du système éducatif français, travail dans une école, découverte des outils pédagogiques). A sidebar on the right offers a 'S'inscrire à la session' button and links for 'Métiers du Français', 'Mobilité', 'Ingénierie', and 'Demande d'information pédagogique'.

Afin de mieux vous préparer, nous vous recommandons également de lire le guide des ALVE 2026-2027, et de suivre la formation en ligne sur FEI+ "Se préparer aux fonctions d'assistant de langue en France".



2. ASSISTANTS 2026-2027

Vous faites partie des 34 assistants étrangers de langues qui viendront travailler dans les écoles, collèges et lycées de Guyane à partir du 1er octobre. Vous pouvez communiquer entre vous par e-mail en utilisant la liste de diffusion par laquelle vous avez reçu ce courriel.



3. Contrat Arrêté de Nomination

Votre arrêté de nomination, signé par Monsieur le Recteur, est votre contrat de travail. Il précise la circonscription du 1^{er} degré ou l'établissement du 2^d degré dont vous allez dépendre (rattachement administratif) pour l'administration de votre dossier et de votre salaire. Attention : les écoles ou les établissements dans lesquels vous travaillerez sont indiqués dans la notification d'affectation.



4. Affectation



Nous vous enverrons également votre avis d'affectation intitulé « Affectation et prise en charge de l'assistant(e) ». Adressé à vos responsables hiérarchiques (inspecteurs de circonscription, principaux de collège ou proviseurs de lycée), il précisera le nom des établissements dans lesquels vous allez travailler, le nombre d'heures de cours que vous devrez y assurer, le nom et les coordonnées de vos référents et des services du rectorat qui traiteront votre dossier.

5. Passeport et Vaccin

Pour entrer et séjourner en Guyane, il faut avoir un passeport en cours de validité ou, pour les européens, une carte d'identité en cours de validité. De plus, la Guyane étant une région équatoriale, **le vaccin contre la fièvre jaune est exigé**. Pensez à le faire et de veiller à son inscription sur un carnet international de vaccination avant de prendre l'avion !





6. Autorisation de Travail et visa

Pour entrer et séjourner en Guyane, les assistants non européens doivent obtenir un visa, qui sera intégré à leur passeport. Ce visa est délivré sur présentation de l'arrêté de nomination au consulat ou à l'ambassade de France de votre pays.

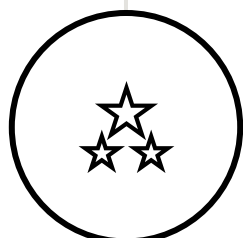
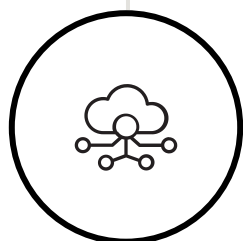
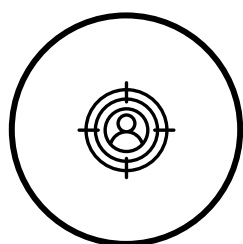
À votre arrivée, vous devrez valider votre visa dans les plus brefs délais en vous rendant sur le site suivant : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/vls-ts/demarches/etape/numero-visa>.

Important : La validation de votre visa VLS-TS est une étape indispensable pour votre inscription à la Sécurité sociale. Nous vous invitons à effectuer cette démarche dès votre arrivée, jusqu'à un délai de trois mois maximum après votre arrivée en France, sans quoi votre séjour pourrait être considéré comme irrégulier.

Afin de finaliser votre prise de fonctions, nous vous remercions de transmettre dans les plus brefs délais la copie des documents suivants : **acte de naissance, passeport (page d'identité), visa, extrait de casier judiciaire**. Sans ces pièces, nous ne pourrions malheureusement pas procéder à votre intégration administrative.

Pour les assistants affectés dans le **1er degré (écoles primaires)**, la **DAREIC se chargera des démarches liées à votre inscription à la Sécurité sociale**.

Pour les assistants affectés dans le **2d degré (collèges et lycées)**, selon les indications de la page 19 du Guide pour les établissements, **c'est l'établissement d'affectation qui est responsable de cette démarche**. Nous vous invitons donc à prendre contact avec le secrétariat de direction de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.



7. Arrivée en Guyane

Votre contrat commence le 1^{er} octobre 2026 et il vous faut vous présenter à cette date au Rectorat de Guyane pour votre journée de formation. Dès que possible, communiquez-nous le jour et l'heure de votre arrivée afin que votre enseignant référent puisse vous accueillir à l'aéroport.

Attention : Veuillez bien coordonner votre date d'arrivée avec votre professeur référent pour un accueil en toute tranquillité, afin d'éviter de devoir organiser vous-même votre déplacement en bus ou en taxi.

Options Bus : Ligne 7 allant de l'Aéroport au centre-ville de Cayenne (voir le trajet en pièce-jointe, non opérationnel les dimanches).



8. Réserve d'argent à prévoir

Votre salaire mensuel en Guyane sera d'environ 1100 €. Vous devrez aussi attendre de un à deux mois avant de recevoir le premier versement. Ainsi, prévoyez de disposer d'une quantité d'argent suffisant pour assurer vos dépenses pendant deux mois (environ 2500 €).



9. Ouverture de compte

Pour percevoir votre salaire, il est indispensable de disposer d'un compte bancaire ouvert en France. Dès votre arrivée, nous vous conseillons d'ouvrir rapidement un compte dans une banque en ligne, telle que **Nickel** ou **Revolut**.

Veuillez noter qu'un numéro de téléphone français est requis pour finaliser cette démarche.

Pour les ressortissants américains : L'ouverture du compte devra impérativement se faire auprès d'un établissement bancaire traditionnel. Il vous faudra alors fournir une copie de votre carte TIN (Tax Identification Number).

Merci de bien vouloir nous transmettre ce document par e-mail dès la réception de ce livret afin que nous puissions vous accompagner dans vos démarches.

Important : Nous vous demandons de **ne pas clôturer votre compte bancaire avant juillet 2026**, car une indemnité de fin de contrat vous sera versée dans les deux mois suivant la fin de votre mission. Cette somme ne pourra être transférée que sur un compte bancaire actif en France, à votre nom.



10. Prise de fonctions et logement

Vous êtes convoqué le 1^{er} octobre 2026 pour une journée de formation.

Le 2 octobre, les assistants devront rejoindre les établissements scolaires où ils auront été affectés pour y commencer leur travail. Vos référents (responsables des assistants dans les établissements) et leurs collègues vous aideront à trouver un logement définitif, situé de préférence à proximité des établissements où vous travaillerez.

11. DÉMARCHES

1. ARRIVÉE EN GUYANE



2. ACHETER UNE CARTE SIM

Carte SIM :

SFR : 112 Av. du Général de Gaulle

Orange : 89 Av. du Général de Gaulle

Digicel : 25-72 Av. du Général de Gaulle

Free Caraïbe : 47 Bis rue François Arago 97300 Cayenne

3. OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE FRANÇAIS NICKEL



[HTTPS://WELCOME.NICKEL.EU/ALL-ELEMENTS](https://welcome.nickel.eu/all-elements)

4. ENVOI DU RIB : DAREIC@AC-GUYANE.FR

5. RECUPERER VOTRE CARTE BANCAIRE SUR

[HTTPS://NICKEL.EU/FR/POINTS-DE-VENTE/GUYANE](https://nickel.eu/fr/points-de-vente/guyane)

6. 1ER OCTOBRE :
JOURNÉE D'ACCUEIL
INFORMATION ET FORMATION
(JAIF) : RECTORAT DE GUYANE
8H-11H30
14H-17H

7. 2 OCTOBRE :
PRISE DE FONCTIONS
À L'ÉTABLISSEMENT
SIGNATURE DU
PROCÈS VERBAL
D'INSTALLATION

**8. ENVOYER LE PROCÈS VERBAL
D'INSTALLATION SIGNÉ À :**
DAREIC @AC-GUYANE.FR
AVANT LE 05 OCTOBRE 2026

9. VALIDATION DU VISA POUR LES NON EUROPÉENS :
1° ACHETER LE TIMBRE SUR :
[HTTPS://TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR/PAGES/ACHAT/CHOIXTIMBRES.JSP](https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixtimbres.jsp)
2° VALIDER SUR :
[HTTPS://ADMINISTRATION-ETRANGERS-EN-FRANCE.INTERIEUR.GOUV.FR/PARTICULIERS/#/VLS-TS/DEMARCHES/ETAPE/NUMERO-VISA](https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/vls-ts/demarches/etape/numero-visa)
3° ENVOYER LA CONFIRMATION SUR :
DAREIC@AC-GUYANE.FR

10. RENDEZ-VOUS À L'OFII

12. Journée Académique d'Information et Formation (JAIF)

Une journée d'accueil, de formation et d'information est prévue pour le **1^{er} octobre 2026**. Vous devez y participer avec vos référents. Votre présence est fortement recommandée.

13. Journée de valorisation des ALVE

En avril, nous prévoyons une journée de valorisation des assistants de langue, une occasion unique de célébrer les réalisations des assistants de langue de l'académie de Guyane, en présence de Monsieur le Recteur.

14. Vacances et absences

Votre contrat est pendant la période du 01 octobre 2026 au 30 avril 2027 (information à bien retenir sur votre procès verbal d'installation). Pendant cette période vous avez des vacances scolaires :

ACADÉMIE DE Guyane		
Calendrier scolaire 2026-2027	Début des vacances	Reprise des cours
Rentrée scolaire 2026	Lundi 1er septembre 2026 Prérentée des enseignants le 31 août 2026	
Vacances de la Toussaint 2026	Samedi 17 octobre 2026	Lundi 2 novembre 2026
Vacances de Noël 2026	Samedi 19 décembre 2026	Lundi 4 janvier 2027
Vacances de Carnaval 2027	Samedi 6 février 2027	Lundi 22 février 2027
Vacances de Pâques 2027	Mercredi 31 mars 2027	Jeudi 15 avril 2027
Pont de l'Ascension 2027	Mercredi 7 mai 2027	Lundi 18 mai 2027
Vacances d'été 2027	Samedi 3 juillet 2027	Rentrée scolaire 2027

Pendant la période des vacances, vous êtes autorisé(e) à entrer et sortir du territoire, à condition de faire systématiquement tamponner votre passeport à l'entrée comme à la sortie au poste de douane.

À retenir : votre chef d'établissement est votre supérieur hiérarchique. **Toute demande d'absence doit être d'abord transmise à votre professeur référent, puis soumise à l'autorisation préalable de votre chef d'établissement.**

La DAREIC n'est en aucun cas habilitée à accorder des autorisations de départ, de sortie du territoire ou d'absence.

À bientôt en Guyane!

15. Contacts utiles

Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération - DAREIC

Phone: + 594 (0) 594 27 20 95

Courriel / E-mail: dareic@ac-guyane.fr

Service d'aide médicale urgente (SAMU) - Guyane : Centre hospitalier Andrée Rosemon Secrétariat du SAMU Avenue des Flamboyants 97306 Cayenne

<https://urgences973.gh-guyane.fr/samu/>

Téléphone 15 ou 112

Police municipale de Cayenne : Rue de Rémire, Cayenne 97300, Guyane française

Téléphone 0594307560

Aéroport International de Cayenne - Félix Éboué

<https://www.guyane.aeroport.fr/>

Téléphone : 0594299700

Lignes de bus Guyane :

Téléphone : 0594 28 28 28

<https://www.semop-agglobus.fr/>

Site de covoiturage : <https://www.blada.com/boite-aux-lettres/covoiturage/offre.htm>

Site officiel du tourisme en Guyane - Une destination nature

guyane-amazonie.fr

0594 29 65 00

0594 29 65 01

ctginfo@guyane-amazonie.fr



À bientôt en Guyane!